



Délibération n° 48 / 2016

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille seize, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Isabelle IRIBARNE, Monique MARCILLAC, Marie-Thérèse MERCIER, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAULT, Daniel BERAUD, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Bernard PRIOU, Thierry QUILES.

Absents excusés : Madame Jasmine DE BLOCK (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Madame Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), Madame Clara GIMENEZ, Madame Véronique GIMENEZ (pouvoir à M. Patrick MATTERA), Monsieur Julien BIEGEL (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Rémi SIE (pouvoir à Mme Sylvie CINÇON).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Finances -- Décision modificative n°1 budget communal – Adoption**

*Madame Isabelle BARDIN, Adjointe au Maire, Déléguée aux finances, expose au Conseil municipal :*

le budget voté étant un acte prévisionnel il convient de réajuster certains crédits afin de prendre en compte différents engagements notamment celui concernant l'avancement des travaux du complexe sportif.

Les modifications proposées sont les suivantes :

**En fonctionnement :**

- Actualisation de la cotisation pour assurance du personnel + 17 500 €
- Annulation d'un titre de recette : + 12 500 €
- Ajustement de la masse salariale : - 4500 €
- Remboursement par la Métropole de personnel mis à disposition : + 25 000 €

**En investissement :**

- Versement PVR du Devès : + 70 076.16 €
- Achat de terrains dans le cadre de la PVR du Devès : + 37 440 €
- Mise en place d'un self à l'école Lucie Aubrac : + 48 000 €
- Achat de matériel informatique : + 1 669.10 €
- Cession de terrains à bâtir : + 413 154 €
- Réduction de remboursements par la Métropole : - 16 558.38 €
- Budgétisation de la totalité de l'opération construction des 3 terrains de football :
  - + 1 478 774.80 € en dépense
  - + 305 000 € de subvention

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 48/2016**

**Objet : Finances -- Décision modificative n°1 budget communal – Adoption.**

- o + 794 212,12 € d'emprunt qui servira à souscrire un crédit relai dans l'attente de la perception de la recette issue de la cession des terrains de football actuels.

L'ensemble de ces écritures est retracé dans le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
D 6161 : Multirisques	17 500,00 €	
D 64111: Rémunération principale	-4 500,00 €	
D 673 : Titre annulés sur exercice antérieur	12 000,00 €	
R 70846 : MAD de personnel au GFP de rattachement		25 000,00 €
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
D 2112 : Terrains de voirie	37 440,00 €	
D 21312 : Bâtiments scolaires	48 000,00 €	
D 2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	1 669,10 €	
D 2315 : Installations, matériel et outillage techniques	1 478 774,80 €	
R 024 : Cessions de terrains		413 154,00 €
R 1321: Subventions Etat		305 000,00 €
R 1346: Participations pour voirie et réseaux		70 076,16 €
R 1641: Emprunts en en euros		794 212,12 €
R 458201: Opérations sous mandat		-16 558,38 €
<b>Total Investissement</b>	<b>1 565 883,90 €</b>	<b>1 565 883,90 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 590 883,90 €</b>	<b>1 590 883,90 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE la décision modificative n°1 du budget communal pour l'exercice 2016 ;
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 28 (dont 5 pouvoirs)  
Votes : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 15 septembre 2016.  
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN